



Donation assurance vie pour payer a soulte du divorce

Par **Rappeltout**, le **11/08/2011** à **09:23**

Bonjour,
En instance de divorce, mon mari doit recevoir, de son père, une donation sur des assurances vie, pour me régler la soulte concernant le rachat de ma part de la maison.
Donc, après la signature des différentes parties (il a une soeur), est-ce que l'argent peut être débloqué aussitôt auprès de la banque, sans attendre le "prononcé du divorce" afin de liquider le passif et que chacun puisse vivre en autonomie financière ? Le notaire peut-il bloquer cette somme ?
Merci d'avance pour vos conseils.
Chantal

Par **chaber**, le **11/08/2011** à **16:35**

bonjour,
votre mari ne peut avoir donation de l'assurance vie de son père mais en être que bénéficiaire au décès de ce dernier.